



Mon patron veut ma démission

Par **stephjo**, le **09/10/2009** à **15:08**

Bonjour,

Mon patron ve ma démission & ve + ke je vienne (CDD 6 mois fin le 06/11). G jamais signé de contrat. G 2 patrons d frères l'un impulsif tjrs en train de crier s'emporter, l'autre calme le jeu mé soutient tjrs son frère. Le 07/08, dernière ap.midi avan CP, il cri s'énerve, me reproche des choses fausses, je me defend, il m'insulte et me dit de dégager. Je prend mes affaires & part. Le 31/08 reprise et là on me dit de repartir : on m'impose 2 news semaines de CP ! Je refuse, on me dit c comme ça et c tout ! Je dépend de la caisse BTP, ils me dise qu'ils se sont renseigné et qu'ils le peuvent. A ce jr la caisse ne m'a rien versé. Donc le 15/09, je reviens, à peine arrivé on ve ma fiche d'h. d'av les CP alors kon me l'a jamais demandé ! J'éte chef sur le tableau on m'a mis à la ligne ouvrier, repris ma caisse à outils. Tte la semaine au bureau sur les chantiers il vient me voir, me hurle dessus, je me défend car on me reproche des choses fausses. Le 22/09 je me sens bien on me ramène chez moi, G la gastro & 1 arrêt jusqu'au 27/09. Ma femme met l'arrêt ds leur boite lettres. Le 28/09 reprise, à peine arrivé on me hurle pour ma fiche d'h., je dit que j'éte malade et là il dit qu'il n'a pas l'arrêt, cri, s'énerve, son frère lui dit de se calmer mais il continu, à bout je pars. Une fois chez moi, je tél (G eu le frère le + calme) et me dit de venir demain pour parler. Le 29/09, je reviens, et là, le frère qui est le + gentil me dit qu'on est pas au CLUB MED et ve ma démission, je refuse. Ils me dise de revenir à la fin de mon cdd pour mes papiers. Entre tps je v à l'insp. du travail 1 homme me reçoit ds son bureau et tél à mon patron qui dit kil ve ma démission. L'insp. du travail me di alors de démissionner ! (et mes droits assedics ?) ou 1 action en justice. Je tél à ma Sté pour un RDV pour reprendre = fixé vend 02/10/09. Les 2 frères me reçoivent et me donne 1 lettre à signer qui dit ke je démissionne avec tous à mes tords + abandon de poste. Je refuse. On me dit ke ça peut aller loin car G insulté 1 des 2 frères devant témoins (c'est faux ils inverse les rôles !). Comme j'ai pas signé le papier ils m'ont dit de partir et de revenir à la fin du CDD! Ce 09/10 G reçu 1 recommandé daté du 05/10 qui demande de justifier mes absences des 28 et 29/09 et qui dit que G insulté le gérant devant témoin le 28/09 ! (kel témoin G insulté pers.!), de justif mes h. depuis le 15/09. Je précise ke G tjrs pas eu ma sem

de paie août & G tjrs rien perçu de sept ! ke faire

Par **gimli**, le **10/10/2009** à **00:27**

bonsoir

votre situation est bien trop compliquée pour être traitée simplement sur un forum

vous devriez aller consulter un conseiller juridique (avocat, syndicat) qui déjà vérifiera du côté contractuel si tout est en ordre

avez-vous un contrat de travail écrit (c'est obligatoire pour un CDD)? ou ne l'avez-vous "juste" pas signé?

pour vos congés payés: mieux vaut aller vous renseigner auprès de la caisse de congés payés du bâtiment à laquelle est affilié votre employeur (même si elle ne s'occupe que de l'indemnisation des CP) et regarder votre convention collective

ceci étant je doute qu'on puisse vous imposer de prendre plus de congés payés que vous n'en avez acquis à moins qu'ils ne vous aient mis des congés sans solde (non payés): à vérifier sur votre fiche de paie; mais là encore ils ne pouvaient vous les imposer s'il y a un contrat de travail: vérifiez si quelque chose était mis au sujet des congés payés: versement d'une somme, ou prise de ceux-ci?

vous ne pouvez démissionner d'un CDD que dans certains cas et on ne peut pas vous obliger à démissionner!!!!

A eux de prendre leurs responsabilités s'ils veulent que vous partiez; s'ils ont constaté des fautes graves à eux de mettre fin au contrat sur ce motif et correctement); vous pourrez le contester par la suite!

En attendant continuez d'aller au travail; si on vous en empêche déposez une main courante au commissariat ou gendarmerie, mentionnant qu'on vous a empêché de travailler

un courrier en recommandé avec accusé réception serait à faire en relatant les faits et ce que vous réclamez

il vous faut un conseiller pour faire ça

Par **stephjo**, le **10/10/2009** à **15:31**

Bonjour

Je vous remercie de l'attention portée à ma demande.

J'ai suivi vos conseils et ce matin j'ai rencontré un avocat de l'aide juridique qui m'a également conseillé de retourner au travail et d'aller au commissariat pour faire constater les faits si jamais on me dit une nouvelle fois de "dégager".

Il m'a dit que le fait qu'on me dise de partir me met malgré moi en tort et ils en jouent.
Il m'a également dit que le recommandé pour "injures" n'était pas trop valable car cela est facile de reprocher des faits près de 10 jours plus tard, il fallait qu'il me mette aussitôt à pied pour faute. Il m'a dit aussi que mon cdd se transformait en cdi du fait que je n'ai jamais signé de contrat de travail...

Affaire à suivre....

Merci

Par **stephjo**, le **10/10/2009** à **15:32**

Bonjour

Je vous remercie de l'attention portée à ma demande.

J'ai suivi vos conseils et ce matin j'ai rencontré un avocat de l'aide juridique qui m'a également conseillé de retourner au travail et d'aller au commissariat pour faire constater les faits si jamais on me dit une nouvelle fois de "dégager".

Il m'a dit que le fait qu'on me dise de partir me met malgré moi en tort et ils en jouent.

Il m'a également dit que le recommandé pour "injures" n'était pas trop valable car cela est facile de reprocher des faits près de 10 jours plus tard, il fallait qu'il me mette aussitôt à pied pour faute. Il m'a dit aussi que mon cdd se transformait en cdi du fait que je n'ai jamais signé de contrat de travail...

Affaire à suivre....

Merci

Par **gimli**, le **10/10/2009** à **20:09**

bonsoir

bien

n'hésitez pas à venir donner de vos nouvelles

bon courage